

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 15 avril 2013, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 10 avril 2013.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 18 mars 2013.
- Vente de l'immeuble 2, rue du Clos Faroux.
- Subventions communales allouées en 2013.
- Locations des salles communales :
 - o Régléments – Tarifs.
- Station d'épuration :
 - o Enlèvement des boues.
- Cavités³⁷ :
 - o Demande d'adhésion des communes de La Celle-Guénand – Lignièrès de Touraine – La Membrolle sur Choisille.
- Comptes-rendus des réunions des EPCI.
- Questions diverses.
 - o Mise en service de la voie au nord du cimetière.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 AVRIL 2013

A 20 HEURES 30

L'an deux mil treize, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe,

M. Guyon, M. Rué, Mme Cherreau, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Meichel, conseiller municipal qui a donné procuration à Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe.

M. Galopin, conseiller municipal qui a donné procuration à M. Biard, conseiller municipal.

Présents : 12.

Ont reçus procuration : 2.

Votants : 14.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité, M. Rué, Conseiller municipal est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2013 :

Après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité le compte-rendu objet de la question est approuvé.

VENTE DE L'IMMEUBLE 2, RUE DU CLOS FAROUX. Délibération n° 2013-017-3.2

M. le maire rappelle les délibérations n° 201-023-3.2 du 18 juin 2012 et n° 2012-032-3.2 du 15 octobre 2012 ayant pour objet l'aliénation de l'immeuble cité en objet.

M. le maire expose que dans le compromis de vente signé le 25 octobre 2012 avec les époux Descharles il était prévu que la commune déplace la canalisation d'eaux usées traversant la cour de l'immeuble et mette le terrain en état.

Afin d'éviter ce travail M. le maire propose qu'il soit accordé à M. et Mme Bruno et Christine Descharles, qui acceptent, une indemnité compensatoire de 1 000,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Considérant les explications données par M. le maire, DECIDE de donner un avis favorable au versement aux époux Descharles d'une indemnité compensatoire d'un montant de 1 000,00 €.

La dépense susdite sera imputée à l'article D 6718 (autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion).

Pour ce faire, décide des inscriptions suivantes :

D 6718	pour	+ 1 000,00 €
D 022 dépenses imprévues		- 1 000,00 €

- Confirme que l'aliénation dudit immeuble est inchangée au prix de 165 500 €, net vendeur.

M. le maire indique aux membres du Conseil municipal que la signature de l'acte authentique est fixé le mardi 16 avril 2013 à 10 heures.

SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUÉES EN 2013. Délibération n° 2013-018 -7.5

M. le maire invite le Conseil municipal a délibéré sur le vote des subventions de l'exercice 2013. Pour ce faire, il laisse la parole à Mme Bouin 4^{ème} adjointe en charge des associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

- Arbre Voyageur :

Votant	14	-	Pour	11	
Contre	3		qui souhaitent une subvention de 200 €		
M. Guyon – Mme Cherreau – Mme Lamamy-Lacoste					

- Centre de Loisirs de Semblançay :
 En l'absence de complément d'information, il est décidé de revoir la demande lors du prochain Conseil municipal.

- Activités Cirque du Collège du Parc de Neuillé Pont Pierre :

Votant	14	-	Pour	14	330,00 €
--------	----	---	------	----	----------

- Comité des Anciens Combattants :

Votant	14	-	Pour	14	175,00 €
--------	----	---	------	----	----------

- Comité des Fêtes :
 En l'absence de complément d'information, il est décidé de revoir la demande lors du prochain Conseil municipal.

- Comité de la Saint Vincent :

Votant	14	-	Pour	14	200,00 €
--------	----	---	------	----	----------

- Club des Fils d'Argent :

Votant	14	-	Pour	14	400,00 €
--------	----	---	------	----	----------

- Parents d'élèves de l'école publique :
 1) L'association propose à la commune d'acquiescer dans le cadre du fonctionnement de ses activités de garderie péri-scolaire et de sa gestion, une banquette et une imprimante.

Votant	14	-	Pour	14	
--------	----	---	------	----	--

 Il est décidé d'ouvrir un crédit de 200,00 € pour couvrir l'ensemble de la dépense.

- 2) Après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votant	14	-	Pour	11	700,00 €
Contre	3		qui souhaitent une aide de 900 €		
M. Guyon – Mme Cherreau – Mme Lamamy-Lacoste					

- Cantine scolaire de l'école publique :

Votant	14	-	Pour	14	4 600,00 €
--------	----	---	------	----	------------

- Union Sportive :

Votant	14	-	Pour	14	2 300,00 €
--------	----	---	------	----	------------

- Union Sportive de l'école (USEP) :

Votant	14	-	Votant	14	650,00 €
--------	----	---	--------	----	----------

Total voté 9 505,00 €

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES. Délibération n° 2013-019 -3.3

Après en avoir délibéré et au scrutin public, décide des tarifs de locations suivants soit 5 % :

Votant 14 - Pour 13
Contre 1, Mme Lamamy-Lacoste

SALLE « MADELEINE GUILLEMOT » TARIF DES LOCATIONS

Pour les particuliers

	Personnes de la commune	Personnes hors commune
2 JOURS DE LOCATION		
du samedi 8 heures au dimanche 20 heures		
• avec cuisine,	320 €	496 €
• sans cuisine,	242 €	352 €
frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	66 €	66 €
1 JOUR + 1 NUIT DE LOCATION		
du samedi 17 heures au dimanche 12 heures		
• avec cuisine,	220 €	330 €
• sans cuisine,	176 €	276 €
• frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	44 €	44 €
1 JOUR DE LOCATION		
du samedi 8 heures à 20 heures		
• avec cuisine,	154 €	276 €
• sans cuisine,	110 €	220 €
• frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	33 €	33 €

Pour les restaurateurs de la commune

2 JOURS DE LOCATION		
du samedi 8 heures au dimanche 20 heures		
• tarif unique	496 €	
• frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	66 €	
1 JOUR + 1 NUIT DE LOCATION		
du samedi 17 heures au dimanche 12 heures		
• tarif unique	352 €	
• frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	44 €	

STATION D'EPURATION :

M. le maire laisse la parole à M. Motard 3^{ème} adjoint pour exposer les travaux de curage des boues de l'ancienne station.

En égard de la délibération du 23 février 2011 portant autorisation donnée au maire de signer les marchés au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales le marché d'évacuation a été signé le 8 avril 2013 avec la Société SEDE à Ingrandes sur Vienne (Vienne) pour un montant de 31 000,00 € HT, volume des boues estimé à 500 m3.

M. Motard indique que les travaux ont débuté dès le lendemain, ils sont aujourd'hui terminés, la quantité des boues évacuées s'élève à 488 m3.

CAVITES 37.

Adhésion des communes de la Celle Guénand – Lignièrès de Touraine – La Membrolle sur Choisille. Délibération n° 2013-020 -5.7

M. le maire expose que par délibération du Comité Syndical des 14 et 21 mars 2013, le Syndicat des Cavités 37 a donné son accord aux adhésions des trois communes citées en objet.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les communs membres, dont notre commune, doivent se prononcer sur cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion au Syndicat Cavités 37 des communes de la Celle-Guénand – Lignièrès de Touraine – La Membrolle sur Choisille.
- Dit que la présente délibération sera notifiée à M. le Président du Syndicat des Cavités 37 pour exécution.

COMPTES-RENDUS DES EPCI.

Communauté de communes de Gâtine et Choisille : exposé de M. le maire.

- Conseils communautaires du 25 mars et du 11 avril 2013.
Lors de ces deux Conseils, les délibérations ont portées sur les comptes 2012 et les budgets 2013.
- Améliorations de l'habitat : exposé de M. Savard, Conseiller municipal.
Ce dernier relate les discussions relatives à ce sujet notamment celles portant sur les éventuels logements insalubres pouvant faire l'objet d'une réhabilitation ; une étude va être engagée en ce sens sur le territoire de la CCGC.

QUESTIONS DIVERSES.

- M. le maire laisse la parole à M. Motard 3^{ème} adjoint afin qu'il évoque la réalisation des travaux de carrossage du chemin au droit côté Sud du cimetière communal. Ces travaux ont été réalisés par les agents au moyen des matériels municipaux ; un reprofilage de la bande de roulement est nécessaire et un revêtement viendra achever l'ouvrage. Cet aménagement permettra en particulier d'assurer la collecte des ordures ménagères au porte à porte sur ce secteur.

- Collecte des OM : exposé de Mme Bouin 4^{ème} Adjointe :
La Communauté de communes est en cours d'examen d'un certain nombre de cas particuliers et proposera des solutions alternatives.
- A la demande de M. Biard, Conseiller municipal, il est fait l'énumération des points de collecte par bacs récepteurs de verre, à savoir :
 - o Parking rue du Clos Faroux, à hauteur de l'ancienne école au droit du panneau d'affichage, le bac étant enterré.
 - o Parking situé entre la rue des Mailleries et la rue de l'Espérance, côté rue de l'Espérance, le bac étant posé sur le sol.
 - o Parking du stade municipal à hauteur de sa sortie à proximité immédiate du portique amovible, le bac étant posé sur le sol.

M. Le maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions. Sans autre question, M. le maire lève la séance à 22 heures 20.

Prochaine réunion du Conseil municipal le lundi 27 mai 2013 à 20 heures 30.

Jacques BOULLENGER.
Maire.